voisine de St-Quentin. Il était tout naturel qu'il pensât à moi pour m'offrir de devenir Chanoine de Carthage. Comme il m'en avait informé, il arriva donc un matin dans un équipage flambant neuf de Prélat romain.

Il y avait de quoi faire rentrer sous terre le vieux Mgr Mathieu qui, effectivement, attrapa la jaunisse et creva de dépit à l'aspect de son magnifique rival. Mais ce fut bien autre chose quand je lui eus fait part de mon entrée dans le chapitre de Carthage : « Au moins, me dit-il, vous ne pensez pas à porter vos insignes à St-Quentin », et, comme je lui avais répondu qu'au contraire j'y comptais absolument, je le vis, non sans prendre une pinte de bon sang, sécher de colère et de dépit intérieurement. De ce moment, je conclus que la vie était impossible entre nous.

Aussi bien, je venais d'être appelé dans le diocèse de Versailles, pour remplacer un vieux curé que son état de santé obligeait d'aller se rétablir dans le Midi. Sa paroisse était située sur la ligne de Paris à Rouen, non loin de Bonnières, dans un site admirable sur les bords de la Seine. Ce pays est habité par une population des plus indifférentes en matière de religion. Je pouvais me rendre compte, par expérience, si courte fût-elle, de ce qu'est la vie du prêtre au sein d'une population rurale, complètement déshabituée de l'église et du culte.

Toutefois, je ne manquai pas de faire ma première visite au Maire radical de l'endroit. Celui-ci me reçut d'abord avec d'autant plus de défiance qu'il était en lutte déclarée avec le curé que je remplaçais. Nous n'en devînmes pas moins les meilleurs amis du monde, à tel point que je pus en même temps marier et baptiser sa fille qui n'avait jamais mis le pied dans une église.

Cependant ma nouvelle existence était loin d'être une sinécure. Je devais desservir deux paroisses voisines, également privées de prêtres et c'était, les dimanches surtout, une vraie fatigue. Je me hâtai pour supporter les ennuis d'un pareil esclavage, d'inviter le Marquis de La Rochethulon et d'autres amis à venir partager les agréments forcés de mon séjour. C'était une idée d'autant meilleure que le Marquis avait de nombreux amis dans les châteaux du voisinage et que nous pourrions, de temps en temps, nous rendre chez eux.

Nous parvînmes à trouver une voiture à peu près convenable pour ce genre d'excursion et nous nous rendîmes ainsi chez M. le Duc de la Roche Guyon et au château de Rosny, chez Mme Gustave Lebaudy encore existante alors. C'était la mère de M. Pierre et de M. Paul Lebaudy, député de Seine-et-Oise.

Elle jouait la dame patronesse et la châtelaine dans l'arrondissement pour racheter, sans doute, les agissements un peu trop connus de son mari défunt, que la spéculation la plus éhontée avait enrichi. Sa philanthropie, comme celle de ses fils, était avant tout pratique et utilitaire. Pour ces grands sucriers, politiciens et constructeurs d'aérostats, les aumônes sont une réclame et un placement comme un autre, à intérêts plus éloignés, voilà tout.

Cette Mme Lebaudy n'avait d'ailleurs pas les mêmes scrupules que sa belle-cœur, qui, trouvant mal acquis les biens de la succession de son mari, disposa des seuls revenus pour commanditer la « Patrie Française », Syveton et tutti quanti. Elle menait grand train et recevait souvent Mgr Goux, Evêque de Versailles, et le Clergé des environs de Rosny. Je fis appel, sans insister et tout à fait vainement, à la charité de Mme Gustave Lebaudy pour l'achèvement de la cathédrale de Tunis dont, on le sait, je devais m'occuper. Je n'en admirai pas moins ce splendide domaine de Rosny que, des mains du Grand Sully, ministre d'Henri IV, le fantasque destin avait fait passer en celles de la tante de l'Empereur actuel du Sahara.

Je rentre à Paris

Quoi qu'il en soit, le temps commençait à me paraître bien long et si long même, qu'ayant trouvé à prix d'argent un remplaçant, je me pressai joyeusement d'abandonner ma cure pour prendre une installation définitive à Paris. Je pensais que là seulement, il me serait possible de mettre mes œuvres sur pied et de reprendre mon rang dans le monde. Je m'enquis donc de louer, avec M. de La Rochethulon, un appartement convenable et je fis indistinctement appel à toutes les grosses fortunes de la capitale pour mes différentes fondations.

C'est pendant ce temps que je dus indéfiniment multiplier mes relations. Il m'était nécessaire d'aller un peu dans tous les mondes, d'accepter toutes les invitations dont j'étais l'objet. Je fus alors sollicité par un fidèle du Prince Victor Napoléon, de me rendre auprès de ce prince, à Bruxelles, pour le prier de vouloir bien être le parrain de son fils. Je ne pus refuser cette commission et je me rendis auprès de son Altesse Impériale qui me chargea de tenir pour Elle, sur les fonds baptismaux, ce nouveau filleul, qui était le petit-fils d'un général en relations d'intime amitié avec le Président Loubet.

Cela me donna l'occasion de voir de très près le Prince Napoléon et son entourage.

Lui et sa petite cour vivent très chichement dans un petit hôtel de l'avenue Louise, à Bruxelles. L'Impératrice Eugénie ayant toujours été très rosse et très ladre pour les Princes de la famille de son mari, le prétendant bonapartiste a tous les loisirs de réfléchir aux difficultés de sa situation devant les vitrines de sa fameuse collection, qui renferme les chapeaux, les redingotes, les croix et les épées du Grand Empereur, sans oublier le fauteuil en jonc du « Bellérophon ». A de lointains intervalles, il se rend chez ses cousins à la cour d'Italie où, comme son père, il est reçu en parent pauvre.

J'estime, du reste, qu'il n'est pas très sûr de son prochain retour au pouvoir et je crois aussi qu'il s'en moque, ayant de certaines attaches qui sont aussi gênantes pour bien se marier que pour régner. Une liaison avec Melba ou Cléo de Mérode eut encore été préférable...

Le vulgaire ne se fait que difficilement idée de la situation désagréable des Prétendants, encore pire que celle des rois en exil. J'eus souvent sujet de remarquer alors que les gens les plus pieux ne sont pas les plus généreux et que les plus grands personnages n'en sont pas pour cela non plus les plus larges. La cathédrale de Tunis était pourtant une œuvre trop française et d'un intérêt trop immédiat pour demeurer longtemps inachevée.

Je dois dire que le Ministre de l'Intérieur de cette époque m'avait muni d'une lettre officielle de son Département pour les principaux Préfets de France, afin que ceux-ci se missent discrètement à ma disposition dans mes voyages en province. Je constatai que c'était malheureusement un moyen très efficace quoique trop laïque, de faire marcher les Evêques, mais il fallait bien les prendre par leur côté faible et mettre à profit leur servilité.

Fernand Rapin

(Chapitres qui seront publiés demain : Je deviens Evêque. — Mes conférences antiesclavagistes. — Entre deux eaux. — L'Evêque de Bayeux).

(Reproduction et traduction interdites)

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

BRIAND DANS LA LOIRE

Un discours du ministre de l'Instruction publique à Saint-Chamond.

Saint-Etienne, 18 avril. — Briand, ministre de l'instruction publique et des cultes, est depuis trois jours au milieu de ses électeurs de la Loire. Mardi, il a eu un échange de vues avec la Fédération socialiste autonome et avec le comité électoral socialiste du canton nord-est de Saint-Etienne, qui ont approuvé ses déclarations.

Hier, le ministre s'est rendu à une réception organisée par le cercle démocratique de Saint-Chamond où le plus chaleureux accueil lui a été fait. Le soir, il a assisté à une réunion plénière des comités socialistes du canton. Il y avait un millier d'auditeurs.

Briand, entouré des maires, adjoints et conseillers municipaux socialistes du canton, a prononcé un discours très applaudi où il a défini sa politique. En voici les passages essentiels :

« Il y a cinq ans, j'ai exposé ici aux travailleurs ma conception de l'action socialiste. Je ne vous ai jamais dissimulé que, pour se traduire par des réalisations, cette action impliquait des responsabilités. L'année dernière, c'est avec la charge des responsabilités et des solidarités du pouvoir que je me suis présenté devant vous. Vous m'avez approuvé avec un élan dont j'ai été touché.

Je suis entré au ministère après avoir fait voter une loi qui est une des plus considérables de la troisième République. Vous avez été d'avis que je n'avais pas le droit de me dérober aux responsabilités qui s'imposaient à moi et de refuser de prendre en main l'application de cette loi. La loi a été appliquée avec tolérance. Nous avons systématiquement refusé à l'Eglise la persécution. L'Eglise a perdu les avantages que lui conférait la loi ; mais elle les a perdus par sa faute et l'opinion publique reste tout entière avec nous. Je me félicite hautement que la paix n'ait pas été troublée. La séparation n'en est pas moins dans ce pays plus complète que dans aucun des autres pays où on a tenté de la réaliser ».

Briand parle ensuite des projets du gouvernement : réforme fiscale, retraites ouvrières, qui sont soumises à l'examen du Parlement.

Puis il aborde la question des syndicats de fonctionnaires :

« Il ne faudrait pas, dit-il, faire une interprétation abusive du mot de liberté. Certes, les fonctionnaires ont des intérêts professionnels à défendre : il faut qu'ils puissent librement s'associer. A cet effet, il faut leur assurer un large accès auprès de leurs chefs, auprès des ministres. En ce qui concerne les instituteurs, je leur ai toujours fait un accueil très fraternel ; j'ai fait pour eux ce qu'aucun autre ministre n'a fait ; je les ai mis à l'abri de l'arbitraire ; je les ai garantis contre les déplacements d'office ; mais il ne faut pas oublier que les instituteurs ont des devoirs inhérents à leurs fonctions, qu'ils sont tenus par exemple de conquérir la confiance des pères de famille. J'ai le devoir de me soucier de la prospérité de l'école laïque. Le ministre pouvait-il admettre qu'un instituteur, agissant non comme citoyen mais comme instituteur, faisant état de sa qualité, de l'autorité qu'il tient de la nation, signe des injures adressées au chef du gouvernement ? Le ministre ne pouvait laisser se produire un tel exemple. Il a agi cependant très paternellement. L'opinion publique ne se laissera pas égarer ».

Briand rappelle en ces termes la part qu'il a prise à l'action syndicale :

« Je n'ai pas changé d'idée sur la conception que je m'en étais faite. Jamais je ne me serais imaginé que l'action syndicale aurait pour résultat de mêler l'action ouvrière à l'action des fonctionnaires.

Il ne peut y avoir d'assimilation possible entre les fonctionnaires, qui ne peuvent se dresser contre la souveraineté nationale, contre le suffrage universel qui leur a délégué sa toute-puissance et les ouvriers qui ont des droits d'une nature bien différente.

Les ouvriers et les fonctionnaires seraient dupes les uns et les autres d'une solidarité syndicale qui confondrait des intérêts et des situations dissemblables. Cette confusion n'aboutirait qu'à l'anarchie ou plutôt à une révolte de l'opinion, à la réaction politique et sociale. En présence d'un tel danger, il y a des responsabilités qu'il faut savoir prendre, si pénibles que soient les mesures qu'elles imposent ».

Le secrétaire de la section socialiste unifiée, qui se trouvait dans la salle, a fait l'éloge de l'unité. Le secrétaire du comité socialiste de Saint-Chamond a ensuite exprimé à Briand les sentiments de confiance et d'approbation de l'assemblée.

La Grève des Garçons de Café A PARIS

Grande réunion à la Bourse du Travail. — Manifestations et bagarres.

Paris, 18 avril. — Les ouvriers limonadiers-restaurateurs en grève se sont réunis ce matin, à dix heures, dans la grande salle de l'annexe de la Bourse du travail. La salle qui peut tenir de huit cents à mille personnes, était comble.

Dans de brefs discours, deux grévistes, MM. Labbée et Martin, ont engagé leurs camarades à ne pas se laisser influencer par les manœuvres patronales.

M. Protat, secrétaire du syndicat, a donné une liste des maisons qui, d'après ses renseignements, doivent être complètement arrêtées ce soir. Ce sont : le Grand Café, le Cardinal, l'Américain, le restaurant Lucas, brasserie Mollard, brasserie Wetzel, brasserie Universelle, Wepler, Tabarin, la Nouvelle-Athènes.

Il a assuré qu'après des démarches faites dans la matinée, il y avait lieu d'espérer que la grève s'étendrait également aux tavernes Pousset, à la taverne du Panthéon, à la brasserie Maxéville, au Petit Maire, à la taverne Pschorr, chez Weber, à la taverne Royale, chez Ledoyen, chez Garnier.

Les chefs de section ont rendu compte des démarches tentées dans les différents établissements pour décider le personnel à adhérer à la grève.

Un membre du syndicat recommande aux grévistes de placer à leur coiffure, comme signe de ralliement, une bande de papier sur laquelle sont imprimés ces mots : « Nous voulons la suppression des frais ».

MANIFESTATIONS

En quittant la réunion dont nous venons de rendre compte, les grévistes se sont formés en colonne dans la rue du Louvre. Mais, devant l'hôtel des postes, ils se sont heurtés à une barrière d'agents. Il en est résulté une courte bagarre.

Ayant réussi à se grouper à nouveau, les grévistes se dirigèrent vers la place des Victoires. Nouvelle rencontre avec la police.

Quelques grévistes ayant pu regagner la rue Montmartre allèrent manifester devant la taverne du Coq d'Or. Ils renversèrent des chaises, les agents accoururent et les mirent en fuite.

Dans la journée, les grévistes parcoururent, par groupes de vingt à trente, les divers quartiers de Paris, cherchant à amener leurs camarades travaillant encore à entrer dans le mouvement.

Ce matin, vers onze heures, un de ces groupes a suivi les grands boulevards et s'est livré à des manifestations devant les cafés, notamment devant le café Royal, la taverne Pousset, le café Riche, l'Américain et le Napolitain, où les agents les ont dispersés. Leurs tentatives de débauchages ont échoué partout.

Quelques-uns de ces manifestants grévistes sont ensuite revenus vers la taverne Pousset où, transformés en paisibles consommateurs, ils se sont fait servir l'apéritif par leurs collègues de la veille, qu'ils exhortaient à quitter le travail. Cette tactique a été renouvelée dans divers autres établissements.

Les Papiers du Nonce

Réunion de la Commission parlementaire d'enquête.

Paris, 18 avril. — La Commission parlementaire chargée de procéder à l'examen des papiers saisis à l'ancienne nonciature s'est réunie aujourd'hui.

Voici le procès-verbal officiel de la réunion :

La commission d'enquête chargée d'examiner la portée politique des documents saisis à l'ancienne nonciature s'est réunie à 4 heures sous la présidence de M. Pelletan.

Au début de la séance, les dossiers ont été remis à la commission par M. Pierre, secrétaire-général de la présidence de la Chambre. Il les avait reçus du garde des sceaux à qui ils avaient été transmis par le Procureur de la République.

La commission s'est assurée, par les déclarations du procureur de la République, M. Monnier et du Juge d'Instruction Ducaze qui ont été entendus par elle, que tous les papiers saisis à l'ancienne nonciature, sauf ceux qui avaient un caractère diplomatique, lui ont été remis.

La commission a confié à une sous-commission composée de MM. Pelletan, Bourely, Baudin, Delonclé, J. Legrand, Noulens, Rouanet et Zévaès, le soin de dépouiller les dossiers.

M. Rouanet a été désigné comme archiviste de la commission.

La sous-commission se réunira demain, à deux heures, pour commencer l'examen des dossiers. Elle continuera ce travail samedi, en présence du juge d'instruction.

La Commission se réunira ensuite à 5 h. et s'ajournera vraisemblablement jusqu'à ce que la sous-commission ait achevé son travail.

L'Entrevue de Gaëte

RENCONTRE DU ROI D'ITALIE AVEC LE ROI D'ANGLETERRE

Rome, 18 avril. — Le roi d'Angleterre a eu une entrevue aujourd'hui, à Gaeta, avec le roi d'Italie.

Le yacht « Victoria-and-Albert », portant le roi d'Angleterre, est arrivé à dix heures.

Dès qu'il est en vue, les navires italiens hissent le grand pavois avec le drapeau anglais. Une salve de 21 coups de canon est tirée. Les musiques jouent respectivement l'hymne anglais et italien. Les forts tirent également des salves.

Le roi Victor-Emmanuel sur le pont de la « Trinacria » assiste à l'arrivée du « Victoria-and-Albert ». Les navires anglais hissent le grand pavois. Les équipages poussent les hourras réglementaires. Les canons tirent les salves d'usage.

Le « Victoria-and-Albert » mouille à quatre cents mètres près de la « Trinacria ».

Aussitôt que le yacht anglais est près du lieu d'ancrage, le roi d'Italie, accompagné de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, et de sa suite, se rend à bord d'un canot automobile vers le « Victoria-and-Albert ». Le roi d'Italie est reçu à l'escalier du yacht anglais par Edouard VII, qui porte l'uniforme d'amiral.

Les souverains s'embrassent affectueusement. Un officier porte un bouquet que le roi d'Italie offrira à la reine Alexandra. Le roi d'Angleterre serre la main de M. Tittoni et des personnages de la suite de Victor-Emmanuel. L'équipage de tous les navires pousse des hourras.

Edouard VII accompagne Victor-Emmanuel dans son appartement royal à bord du Victoria-and-Albert.

Le roi d'Angleterre et le roi d'Italie restent seuls pendant une vingtaine de minutes dans le salon royal du « Victoria-and-Albert ». En même temps, M. Tittoni s'entretient avec sir Charles Hardinge.

Les souverains, sortis du salon royal, se rendent dans le salon où se trouve la reine avec la princesse Victoria.

Le roi d'Italie offre à la reine d'Angleterre et à la princesse deux bouquets. Victor-Emmanuel s'entretient avec la reine et la princesse pendant qu'Edouard VII confère avec MM. Tittoni, l'amiral Mirabello et d'autres personnages italiens.

Le roi d'Italie quitte à dix heures quarante-cinq le « Victoria-and-Albert » et revient à bord de la « Trinacria » pendant que les équipages poussent des hourras et que l'artillerie tire des salves.

A onze heures, le roi d'Angleterre se rend à bord de la « Trinacria » où il est reçu avec les honneurs souverains. Les deux rois descendent presque immédiatement dans l'appartement royal de la « Trinacria » où ils restent une dizaine de minutes pendant que, sur le pont, les personnages de leurs suites causent entre eux.

A onze heures trente, Edouard VII, salué par des salves et des hourras quitte la « Trinacria » et retourne à bord de son yacht.

L'ENTREVUE ET L'OPINION

Cette entrevue, suivant de près celle du prince de Bulow et de M. Tittoni, ne manque pas de provoquer les commentaires les plus divers.

La presse allemande se montre inquiète et elle exprime la crainte que la rencontre du roi d'Angleterre et du roi d'Italie pourrait bien détruire la bonne impression qui résulta de l'entrevue de Rapallo.

La « Gazette de Voss », se lançant dans la voie des suppositions, croit que l'Angleterre veut faire une dernière tentative auprès de l'Italie au sujet de la proposition de désarmement que les délégués anglais introduiront à la Conférence de La Haye. On ne voit pas bien dès lors, ce que l'Allemagne aurait à craindre, puisqu'il fut annoncé que M. Tittoni et le prince de Bulow étaient absolument d'accord sur la question du désarmement.

En réalité, il suffit de la moindre manifestation de l'amitié anglo-italienne pour que l'on prenne souci à Berlin, des bruits les plus pessimistes. Depuis que l'Italie, à la Conférence d'Algésiras, a prouvé qu'elle n'entendait sacrifier son amitié avec la France et l'Angleterre à aucune combinaison politique, la presse allemande a perdu toute confiance dans la fidélité italienne à la Triplice et elle ne manque pas une occasion de le faire voir.

A Rome, naturellement, les commentaires allemands produisent un certain énervement et pour un peu on se croirait revenu au ton des polémiques qui eurent lieu au lendemain de la Conférence d'Algésiras.

Informations Régionales

L'Assistance Obligatoire AUX VIEILLARDS, INFIRMES et INCURABLES

La loi du 14 juillet 1905 et son application à Lille.

C'est le 1er mai 1907 que se trouvera réalisé ce grand principe humanitaire proclamé il y a dix-huit ans par le Conseil supérieur de l'Assistance publique :

« L'assistance est due à ceux qui se trouvent définitivement dans l'impossibilité physique de pourvoir aux nécessités de la vie ».

La date de fonctionnement du service d'assistance obligatoire créé par la loi du 14 juillet 1905 avait été fixée pour le Nord au 1er avril 1907, mais comme les allocations payées aux indigents ne peuvent être tombées qu'à terme échu, l'application de cette loi bienfaisante s'est donc trouvée ainsi retardée d'un mois.

Ceux qui toucheront

Quels seront les bénéficiaires de la loi d'assistance ? L'article premier l'indique en ces termes :

« Tout Français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de 70 ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, reçoit, aux conditions ci-après, l'assistance instituée par la présente loi ».

La première condition est donc d'être Français. La seconde, « être privé de ressources », demande quelques explications. Il faut entendre par là, du moins pour les personnes qui peuvent être assistées à domicile, n'avoir point de revenus équivalents à ce qui sera reconnu, dans chaque commune indispensable à l'existence, soit le taux de l'allocation mensuelle prévue par le règlement.

L'incapacité de travail, si elle n'est pas de notoriété publique, devra être établie par un certificat médical.

La dernière condition est d'être septuagénaire, infirme ou incurable. La loi aurait pu n'envisager que l'invalidité et l'incurabilité puisque bien des vieillards de 70 ans sont encore capables de suffire à leurs besoins par le travail.

Toutefois, on a considéré que l'âge de 70 ans était une grave présomption d'incapacité, la charge de prouver le contraire incombant à ceux qui contestent le droit à l'assistance, et la preuve de l'incapacité étant au contraire à la charge des personnes qui réclament l'admission d'un vieillard moins âgé.

L'assistance sera donnée par la commune où l'assisté a son domicile de secours, ou à défaut, par le département ou l'Etat.

L'acquisition du domicile de secours est réglée par la loi du 15 juillet 1893. Tous les indigents en connaissent les conditions, et il est inutile d'y revenir.

Bien entendu, l'assistance une fois obtenue est acquise pour toujours, sauf le cas d'une amélioration notoire des conditions de vie de l'intéressé.

Admission à l'Assistance

Les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au maire, président de droit de la commission administrative du bureau d'assistance de la commune. La liste des vieillards, infirmes et incurables qui les auront faites et qui rempliront les conditions requises sera adressée à la fois au conseil municipal et au préfet.

Pour qu'une demande soit prise en considération, il est absolument nécessaire qu'elle ait été faite par écrit. Si l'impétrant est illettré, elle peut être écrite par un parent, un ami, ou la personne à la charge de qui se trouve l'indigent.

Le conseil municipal, délibérant en comité secret sur les demandes soumises au bureau d'assistance prononce l'admission des personnes ayant leur domicile de secours dans la commune et règle les conditions dans lesquelles elles seront assistées, soit à domicile, soit dans un établissement hospitalier.

Disons de suite que sauf pour les assistés sans domicile de secours, l'assistance à domicile est la règle. La préférence donnée à ce mode se justifie par trois motifs : d'abord il est plus humain, laissant le malheureux dans son pays, au milieu de ses affections, ne lui enlevant rien de son indépendance et lui permettant d'employer librement ce qui lui reste de forces ; il est plus moral aussi, car il ne dégage pas les parents, les amis de l'assisté des soins personnels qu'ils lui doivent. Enfin, il est moins coûteux.

Quant au placement dans un hospice public ou privé, ou chez des particuliers, il est absolument subordonné au consentement de l'assisté.

L'allocation mensuelle

L'article 20 de la loi établit que l'assistance à domicile consiste dans le payement d'une allocation mensuelle.

Le taux de cette allocation est arrêté pour chaque commune par le Conseil municipal, sous réserve de l'approbation du Conseil général et du ministre de l'Intérieur. Il ne peut être inférieur à 5 francs, ni supérieur à 20 francs, à moins de circonstances exceptionnelles.

Au cas où la personne admise à l'assistance disposerait déjà de certaines ressources, l'allocation sera diminuée du montant de ces ressources. Cependant, celles provenant de l'épargne ou d'une pension de retraite n'entreront pas en décompte tant qu'elles n'excéderont pas 60 francs.

De même, le produit des petits travaux que l'assisté serait encore en état de faire, les petites industries qu'il pourrait exercer ne sera pas compté dans les ressources à déduire.

L'allocation ayant un caractère alimentaire, il va de soi qu'elle est incessible et insaisissable. Elle est de plus individuelle. En d'autres termes, si dans un ménage de vieillards et d'infirmes, le mari et la femme remplissent les conditions prescrites, ils seront admis l'un et l'autre à l'assistance et recevront chacun une allocation mensuelle dont le Conseil municipal fixera la valeur. Toutefois, les seules déductions autorisées ne pourront provenir comme dans le cas de pension simple que de l'existence préalable chez l'assisté de certaines ressources. Les deux époux étant supposés dénués de tout moyen de subsistance, le fait qu'ils constituent un ménage ne saurait à lui seul motiver une diminution des deux allocations mensuelles auxquelles ils ont droit.

L'assistance à Lille

La ville de Lille possède à elle seule plus de 2,000 assistés sur les 20,000 que comprend le département du Nord. Le taux de la pension qui leur sera attribuée a été fixé par le Conseil municipal à 20 francs. Voyons comment seront distribués tous les mois les deux mille louis alloués à ces malheureux. Tout d'abord, les cartes de secours actuelles seront retirées. En attendant la création d'une caisse centrale, la ville sera divisée théoriquement en six sections représentées par six dispensaires où les assistés se rendront à chaque commencement de mois pour toucher leur pension. A l'un des guichets ménagés pour cela ils retireront leur bon de payement qu'ils iront ensuite toucher à un autre guichet. Le paiement de toutes les pensions sera effectué dans les six premiers jours de chaque mois. Il eût peut-être été plus simple d'établir de nouvelles cartes de secours comportant des coupons détachables pour chaque mois, ce qui eut considérablement simplifié le travail des employés de bureau chargés de l'établissement de ces bons de créance. Tout aussi bien que celui-ci, le petit coupon détaché de la carte de secours eut pu servir de reçu. Mais il est trop tard, les bons sont imprimés. Ces bons devront être acquittés soit par l'assisté qui aura reçu l'allocation en numéraire, soit, s'il s'agit d'un secours en nature par le fournisseur. Si l'assisté ne peut ou ne sait signer, le payement sera effectué en présence de deux témoins.

Un délai de deux mois sera accordé pour le paiement. Passé ce temps, les bons seront considérés comme annulés. Mais pareille éventualité n'est certes pas à craindre, les indigents assistés ont trop besoin de secours pour négliger ceux que leur offre la loi bienfaisante de 1905.

Pour terminer ces quelques renseignements qui, nous l'espérons, pourront rendre service à quelques malheureux, nous ne saurions trouver de meilleure conclusion que cette déclaration du ministre d'Intérieur parue dans sa circulaire aux Préfets au sujet de l'application de la loi sur l'assistance obligatoire.

« Venant après la loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite, après la loi de 1904 sur les enfants assistés, après la loi de 1902 sur la protection de la santé publique, cette loi de 1905 affirme à nouveau et de façon saisissante la volonté du gouvernement de la République de faire passer dans le domaine des faits les principes de solidarité sociale qui sont l'honneur et l'essentielle raison d'être de notre régime démocratique.

Une jeune fille noyée dans un puits A SAINS-EN-GOHELLE

Un accident qui plonge une honnête famille dans la douleur, est arrivé hier vers huit heures et demie du matin.

Une institutrice adjointe, Mlle Yvonne Maes, était allée tirer de l'eau au puits, quand pendant l'équilibre, elle alla tomber dedans tête première.

Un voisin, témoin de l'accident, aidé d'autres personnes parvint à la remonter à l'aide de la corde mais celle-ci vint à se rompre et la malheureuse jeune fille replongea. De nouveaux efforts furent faits, on réussit une seconde fois à la remonter, mais cette fois, la mort avait fait son œuvre.

CHUTE DE 35 MÈTRES AUX MINES DE DOUCHY

Le nommé Marcel Miroux, 15 ans, déballeur à la fosse Schneider, retournait à l'accrochage après avoir terminé sa journée, lorsqu'il fut grièvement blessé dans les circonstances suivantes :

S'étant laissé distancer par le piqueur Holin, Miroux l'entendit descendre les échelles. Il voulut le rejoindre en se laissant glisser le long de la corde du bure ; mais lâchant prise, il vint s'abattre sur la cage, à trente-cinq mètres plus bas, où Holin le trouva étendu, inanimé.

Dans sa chute, Miroux s'était fracturé les deux cuisses et fait de nombreuses contusions à la tête.

L'état du blessé est très grave ; on craint des complications.

Les Secours aux Familles des Victimes de Courrières

Le Comité de répartition de secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières, s'est réuni à la mairie de Lens, sous la présidence du citoyen Basly, les mercredi 17 et jeudi 18 avril. Après un examen minutieux des dossiers des réclamants, il a été décidé qu'une part de 800 francs serait allouée à chacun des ascendants des victimes n'ayant pas bénéficié de la première répartition.

L'aérage des Mines

Le citoyen Lamendin et une délégation ouvrière aux Ministères du Travail et des Travaux Publics.

Le député Lamendin s'est rendu avant-hier aux Ministères du Travail et des Travaux publics, accompagné des citoyens Gabriel Martin, délégué mineur de Saint-Hilaire; Alphonse Gomot, délégué mineur à Bézenet; Bougain, secrétaire de la Fédération des mineurs du Centre, à Buxières-les-Mines (Allier); Achille Scaffre, du Syndicat de Carmaux.

Les démarches de cette délégation avaient pour but de signaler aux ministres compétents, le manque d'aérage dans les mines de l'Allier et notamment à Bézenet.

En l'absence de MM. Briand et Barthou, la délégation a été reçue par les directeurs des cabinets des ministres.

Le citoyen Lamendin, au nom des mineurs de l'Allier, a demandé l'application des règlements et a insisté pour que les exploitants soient mis en demeure sans délai d'avoir à pourvoir leurs puits d'un aérage convenable, tant dans l'intérêt de la santé du personnel que de la sécurité.

Les représentants des ministres ont reçu avec très bon accueil la délégation ouvrière. Ils ont promis d'appeler tout particulièrement l'attention des membres du gouvernement sur la réclamation qui venait de leur être exposée très clairement par le député Lamendin.

D'autre part, le citoyen Lamendin a signalé hier au ministre des Travaux publics, les prétentions d'un ingénieur de l'Etat, qui conteste au délégué mineur Mazars, de Decazeville, le droit de conclure dans ses rapports.

Le Salon des Artistes Lillois

AQUARELLES, PASTELS, DESSINS, SCULPTUOE, ETC.

III

L'extrême abondance des matières nous a obligé à retarder la parution de cet article. La vie passe et n'attends pas, mais l'œuvre d'art reste et nous fait toujours accueil quand nous voulons venir la revoir. L'art est comme la fidèle mémoire de nos meilleures heures.

La section aquarelles, pastels et dessins du Salon des Artistes Lillois, contenait bien des envois dont je ne retiendrais seulement que les très bons.

De M. L. Andrés, une « Etude de fillette » au pastel, acquise par la Société des Sciences, est une œuvre délicieuse. Le pastel sauvent au service du flou et de l'imprécis, a rendu un concis portrait d'enfant mi-sérieuse, mi-rieuse, dans le charme mutin d'une fillette qui a déjà l'énigme attirante d'une femme. La touche en est habile autant que la couleur dorée par un soleil de jardin, est juste. Un « Portrait » est un bon morceau où la finesse d'observation de M. L. Andrés se révèle une fois de plus.

M. J. Baltus s'est inspiré du dessin japonais pour ses « Amandiers en fleurs », et sa « Maison abandonnée dans la montagne ». Son dessin noir rehaussé à peine d'un crayon rose ou vert, évoque le souvenir des estampes du Nippon et c'est là un amusement d'artiste fort plaisant.

Comme dans les envois de peinture où j'ai admiré le tempérament de M. Béat, je louerai ici encore ses études de Lille. Sa vue large, son métier rapide, impressionniste, sont choses qu'il faut souhaiter lui voir toujours.

Les « Fleurs » de Mlle Bigo-Lenti ne sont pas des œuvrettes de demoiselle qui s'ennuie, mais de sérieux rendus d'artiste. Des « Pivoines » entr'autres sont de petites merveilles.

Une note humoristique. Elle est donnée par M. R. Bollaert qui a réuni une série de caricatures spirituelles dans « Seize Billets de Rois ». La « Complainte du sieur de La Palisse » est aussi bien amusante, et M. Bollaert a créé dans le Salon des Artistes Lillois, un coin pour rire dont tout le monde lui sut gré.

Mme Bouffart-Bizard est une artiste de valeur. En regardant son « Abat-jour » où les géraniums bien en fleurs sont plantés d'un pinceau hardi et décorateur, on songe à la distance qui sépare un tel chef-d'œuvre des arts de désagréments dont tant de doigts féminins, hélas, nous accablent.

Deux « Portraits » de Mme Chauleur-Ozeel ont fort attiré les regards. L'un au fusain est une étude très consciencieuse et poussée, montrant à quelle puissance l'artiste atteint sans être secondé cependant du prestige de la couleur. L'autre est, au pastel, une tête de femme étrangement jolie, blonde aux yeux de bistre, nerveux et las, ardents et mélancoliques. Il faut louer Mme Chauleur-Ozeel d'avoir fait surgir de la poudre morte du pastel, une telle chair et de tels yeux où des pensées passent. Ce sont des chefs d'œuvre qui comptent.

De Mlle M. Curtis, on a fort remarqué les « Glycines », les « Chrysanthèmes » et les « Violettes » que dénotent un talent très personnel et déjà sûr. M. Danchin a rendu avec expression une « Etude de cheval ». Mme Darchez a ciselé de beaux cuirs et décoré très artistement des objets de tous genres.

Faisons une mention spéciale de l'exposition de Mme Escalle-Dubuisson, qui est un des professeurs de peinture les plus distingués (et à juste titre) de Lille. Cette artiste traite d'une façon particulièrement délicate les fleurs. Des « Dahlias blancs » des « Roses » sont des merveilles de légèreté et de talent. Le parfum manque seul. Mme Escalle est aussi un décorateur habile. Elle peint des velours, cisèle et patine des cuirs pour en faire ces objets qui parlent d'art dans nos intérieurs et ennoblissent nos rêveries par la légende chatoyante de l'Esthétique.

Nous noterons ses études amusantes de vieilles maisons de Lille et de Bruges. Ses pyrogravures de talent montrent quelles admirables ressources qu'une main artiste peut tirer d'une planchette de bois et d'une pointe de feu. Le « Cloître de Saint-Bavon » et « Une vieille maison à Montreuil », sont particulièrement intéressants, et un glacis au brou de noix a ajouté aux brûlures du bois une coloration bitumeuse du meilleur effet.

M. Ferdinand Escalle a des envois fort intéressants cette année, dans l'aquarelle comme dans le dessin. On a encore pu remarquer avec quelle habileté cet artiste conduit la goutte d'eau sur le papier et fait tenir en un petit cadre une vue colorée et vivante, pleine de détails qui ne nuisent cependant en rien à l'ensemble séduisant. Des croquis de « Vieilles maisons », rendues à l'aquarelle ailleurs, montrent la conscience de M. Escalle, son souci de l'exact, son amusement du pittoresque et de la forme originale.

Signalons un merveilleux « Pont des Augustins » à Bruges, « Un délicieux soir à Saint-Raphaël », les curieux « Remparts à Montreuil », un beau « soir à Lestrem », et une pyrogravure des plus adroites « Eglise de Giarbecques ». On a pu voir aussi de M. Escalle, des écharpes décorées, où des fleurs tendrement posées, irréelles, créaient des motifs ravissants. M. Escalle possède la science de charme dans toutes ses manifestations.

« Ce sont là des fleurs en modeste envoi », dit-on dans la chanson en pensant sans doute aux « pivoines », aux « roses », aux « hortensias », de Mlle Hochstetter, envoi joli, en effet comme une chanson de lumière et de printemps.

M. Jamois a donné des études de vieux et de vieilles, cassés et caducs, anguleux de silhouettes qui sont de la bonne façon coutumière de ce maître lillois.

Des pastels prestigieux sont signés Paul Lefebvre. Le « Soir » est un large panneau enfermant la magie d'or d'un crépuscule devant quoi le collier d'émeraudes sombres des feuillages se hausse, solennel et somptueux, au haut de la monture frêle des troncs. C'est une émotion d'art puissante qui honore l'auteur, un maître du décor.

La série des eaux fortes de M. Mayeur représentant les « Beffrois septentrionaux » a été très admirée. Ce sont de précieux documents enregistrés avec talent. Un « portrait » d'homme de M. Mayeur a l'allure d'un Rembrandt.

Disons en passant que les dessins teintés de M. Moulin sont hélas d'il y a cinquante ans et arrêtons-nous à M. Quivy qui fait bien l'aquarelle, comme l'attestent sa « Ferme dans le Midi », ses « Bords de la Mer ».

M. Schmidt a repris avec bonheur le dessin aux trois crayons du XVIIIe siècle, dans des portraits pleins de séduction. Un « César de Bazan » est un pastel où la verve un peu romantique de M. Schmidt a rendu un